

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2014**

Délibération 009/2014 : "vente de terrain rue du Moulin à vent".

VENTE DE TERRAIN sis 4 RUE DU MOULIN à VENT

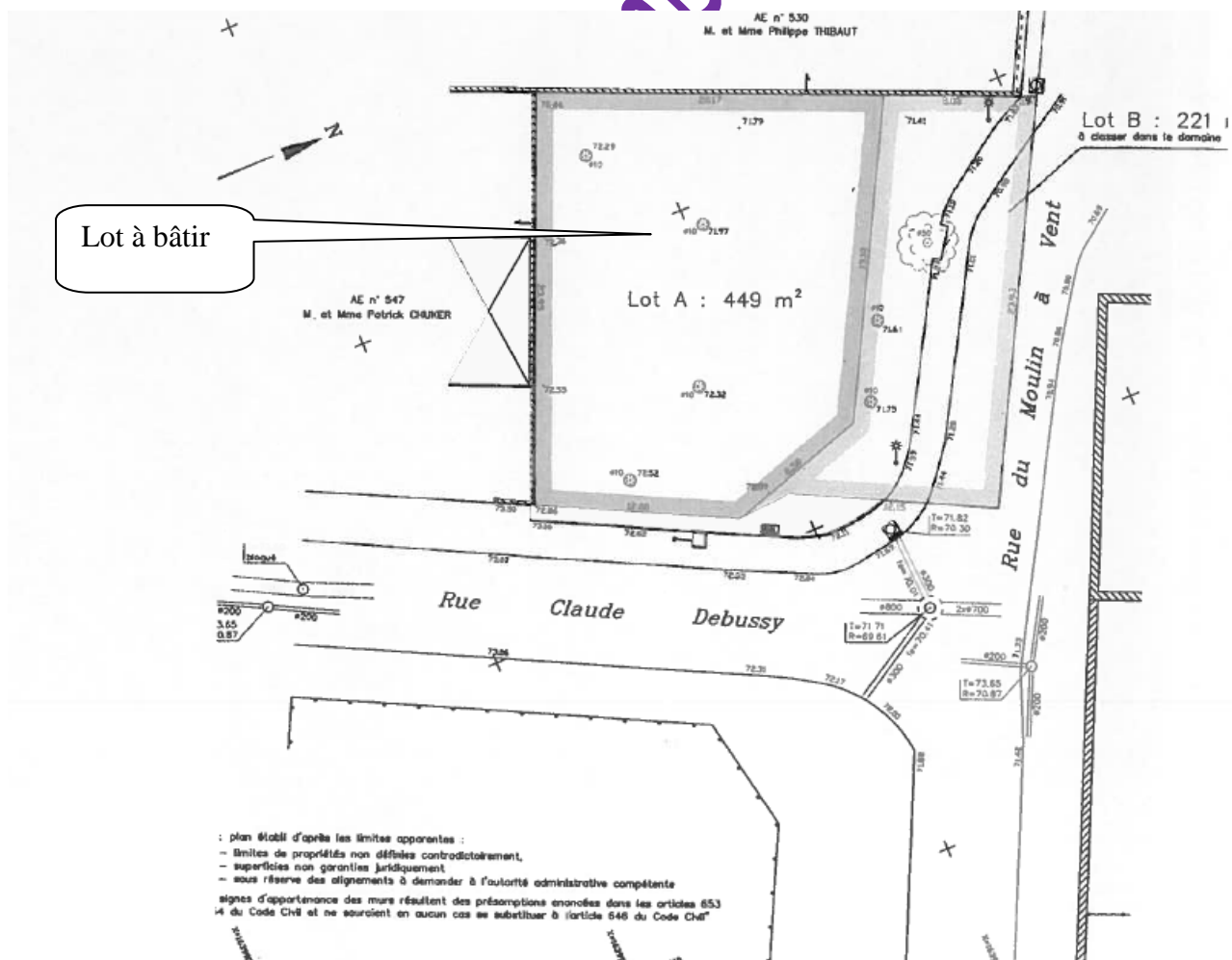
M. BARRIER présente le rapport.

Suite à la division foncière en deux lots du terrain communal sis à l'angle des rues Moulin à Vent et Claude DEBUSSY, la commune propose de vendre le lot à bâtir donnant rue Claude DEBUSSY. Cette cession porte sur la parcelle cadastrée AE 546 pour partie d'une surface totale de 449m².

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, cette cession a fait l'objet d'une demande d'évaluation auprès du service du Domaine qui a estimé, par avis du 23 août 2013, la valeur vénale du bien à 100 000 euros.

La municipalité souhaite vendre le bien sur la base de 350 € le m² correspondant au marché de l'immobilier en centre ville soit un montant total de 157 150 euros.

Aussi est-il demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le Maire à réaliser la cession de la parcelle communale cadastrée n° AE 546 pour partie d'une contenance de 449 m² pour la somme de 157 150 euros



M. GUERIN indique qu'il n'y a pas assez de places de parking.

M. BOURGEOIS répond que le règlement d'urbanisme sera respecté.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Domaine en date du 23 août 2013,

Vu le plan de division établi par le géomètre expert COGERAT,

APRES DELIBERATION le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE le principe de vente du terrain communal sis 4 rue du Moulin à Vent cadastré comme suit : AE n°546 pour partie pour une contenance de 449m² moyennant un prix de 157 150 euros.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué à l'urbanisme en cas d'empêchement à signer la promesse de vente et l'acte notarié ou toutes pièces afférentes,

PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.